

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 19 janvier 2015, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Nathalie MARCHAND, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

**Etaient absents excusés :** MM Florence LAPA, Philippe DAUTREMER, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Corinne FOVET, Pascale HOUZE.

**Etait absent:**////////////////////

**Avaient donné pouvoir :** MM Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Philippe DAUTREMER à Colette FINET, Gérard VANHUSE à Dalila GHOUL, Sophie LEFEUVRE à Jacky PETIT, Corinne FOVET à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Béatrice REIMUND.

Présents : 23    Représentés : 6    votants : 29

### ORDRE DU JOUR

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 01 décembre 2014
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

#### FINANCES

- 4) Débat d'Orientation Budgétaire
- 5) Indemnité de conseil au receveur municipal
- 6) Indemnité de conseil au receveur municipal : régie de transport
- 7) Dotation au Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau
- 8) Subvention au Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau,
- 9) Subvention au Comité d'œuvres Sociales du personnel communal
- 10) Contrat Milleime Intégral one line
- 11) Convention de subvention avec le conseil général de la Somme
- 12) Convention d'entretien des espaces verts avec le C.A.T. « Les Alençons »
- 13) Thé dansant du 03 février 2015
- 14) Thé dansant du 12 mai 2015
- 15) Thé dansant du 08 septembre 2015
- 16) Thé dansant du 03 novembre 2015
- 17) Contrat d'engagement « Champions pour le pays de Somme »
- 18) Contrats d'engagement « Graines de champions »

#### ADMINISTRATION

- 19) Déplacement d'un élu en Pologne
- 20) Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et la MSA
- 21) Pompes funèbres DESSEIN : Création d'une chambre funéraire.

- 22) Reprise des voiries de la ZAC de l'Arc dans le domaine public communal.
- 23) Droit d'initiative

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 01 Décembre 2014 :

Madame le Maire souhaite apporter quelques précisions sur le compte rendu du 01 décembre 2014 :

Point c) Concert de rencontres musicales :  
ajouter « sans que celle-ci n'ait donné son accord »

Point d) 10<sup>ème</sup> journée des assistantes maternelles :  
Ajouter « Elle a eu lieu le samedi 29 novembre 2014 ; Deux d'entre-elles se sont vu remettre le diplôme du CAP petite enfance.

Point f) Bilan des T.A.P. :  
Ajouter « déjà prévu au budget »

Point 8) Convention théâtre forum :  
Ajouter « La SACD fait une déclaration de 4500€ pour ne pas payer de droits d'auteur sur les salaires.  
Droits d'auteur à charge pour la commune  $900€ \times 5 \text{ représentations} \times 13\% = 585€$

Point 19) Droit d'initiative :  
Ajouter :  
« 20 caddies de denrées alimentaires ont été collectés dans le cadre de la banque alimentaire. »  
« La commission des finances se réunira avant le vote du budget soit le 17 février à 18H30 »  
« La Préfecture a transmis un mail indiquant que le budget primitif pouvait être voté jusqu'au 15 avril 2015 et le compte Administratif jusqu'au 30 juin ».

Le compte rendu du conseil municipal du 01 décembre 2014 est adopté à l'unanimité, tel qu'il est modifié.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Dalila GHOU est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du Maire :

L'alerte attentat en Picardie a été levée. Le plan vigipirate est ramené au niveau « vigipirate renforcé ».

Problème de chauffage à l'école Anne Frank :

Un problème de température le mercredi matin. Les frais sont énormes et il est difficile de les intégrer au budget 2015. Il est prévu pour la rentrée 2015, de régler ce problème.

Il y a aussi un défaut et pour réparer il faut une nacelle. Le dépannage sera effectué ce mercredi après-midi.

*Madame Chantal BOULET demande si un devis a été établi, et s'il y a une limite de température pour les enfants ?*

*Madame Colette FINET que la température minimum est de 19° et qu'un devis est en cours.*

*Monsieur Éric MAQUET signale qu'il y a de gros problèmes de chauffage salle Denis Papin.*

*Monsieur Marc HERNOUT : Amiens Métropole est intervenu plusieurs fois. Ils ont enfin ramené des chauffages.*

*Monsieur Régis RICHARD fait une déclaration à l'assemblée. L'ensemble de sa liste ne participera pas au Débat d'Orientation Budgétaire. Ils vont siéger sans participer, car ils n'ont pas eu assez de temps pour travailler dessus.*

*Madame Colette FINET explique qu'un débat d'orientation budgétaire est, comme son l'indique, une orientation et ne nécessite pas de réunion de commission de finances au préalable.*

*Madame Colette FINET prend acte de cette déclaration.*

#### 4) Débat d'orientation budgétaire :

La dotation globale de fonctionnement devient en 2015 inférieure à l'enveloppe de 2005. Toutes les communes ont des difficultés pour gérer leur budget.

##### Introduction :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

La préparation de ce budget primitif s'inscrit dans une conjoncture nationale dégradée :

##### 1) Le contexte économique :

###### ➤ Evolution du Produit Intérieur Brut (P.I.B)

En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1% de la croissance en 2015, la croissance française serait en retrait à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1.3%) ou des pays « avancés » (2.3%).

###### ➤ Inflation :

L'inflation française et européenne devraient demeurer à un niveau faible en 2015 (0.9%) faisant craindre un éventuel risque déflationniste.

###### ➤ Chômage :

Après être descendu à 7.2% en 2008, le taux de chômage s'est fortement dégradé et a dépassé les 10% en 2013. Il s'est fixé à 10.2% au second trimestre en 2014 et devrait se maintenir aux alentours de 10% en 2015.

➤ Taux d'intérêt

Plusieurs facteurs font que l'on anticipe des taux d'intérêt qui vont demeurer faibles :

- Les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie ;
- L'euro s'étant enfin déprécié face au dollar, à la grande satisfaction de l'Europe, il est peu probable que la banque centrale européenne entame un cycle de hausse des taux ;
- La perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1%.

2) Le contexte législatif :

Depuis 2007, l'endettement des administrations publiques françaises a progressé en moyenne de près de 120 Md€ par an et a dépassé le 2 000 Md€ en 2014 dont 1 600 Md€ au niveau de l'Etat.

De ce fait, pour financer les 41 Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité à destination des entreprises. L'Etat s'est engagé dans un plan d'économie de 50 Md€ à l'horizon 2017 dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 2015 avec une économie de 21Md€.

Il en ressort un effort significatif demandé aux collectivités locales et qui est plus important que celui demandé aux ministères, puisqu'il représente pour les collectivités locales 1.6% de leur budget, alors que l'effort de 1.8 Md€ demandé aux ministères en représente 0.9%.

Pour les communes, cet effort va se traduire par un prélèvement sur la dotation forfaitaire proportionnellement aux recettes de fonctionnement.

Il en ressort une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devient en 2015 inférieure à l'enveloppe de 2005.

Les autres mesures du projet de loi de finances concernant notamment les communes sont :

- Le changement de mode de calcul du potentiel financier pour prendre en compte la minoration subie au titre du redressement des finances publiques ;
- Une simplification de la dotation forfaitaire en fusionnant les différentes parts qui la composent ;
- Une augmentation minimale de 120 M€ de la dotation de solidarité urbaine ;
- L'intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée ce qui fait que les collectivités financeront désormais la progression du FCTVA.

## LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Les contraintes :

➤ Un désengagement de l'Etat :

La baisse des dotations de l'Etat aura un impact évident sur les finances de la ville de Longueau.

➤ Evaluation de l'endettement :

Le remboursement du capital de la dette tend à être constant voire à légèrement augmenter compte tenu des emprunts en cours.

Cela signifie que tout nouvel emprunt éventuel se traduira automatiquement par une charge budgétaire supplémentaire.

Aucune ouverture de ligne de trésorerie n'est prévue pour 2015.

#### Les orientations :

##### ➤ Fiscalité :

L'objectif pour 2015 sera de stabiliser à nouveau la pression fiscale et aucune hausse du taux de fiscalité n'est proposée en 2015. La progression des recettes fiscales sera limitée à celles des bases.

##### ➤ Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

L'objectif est de maîtriser les dépenses de gestion courante en utilisant notamment les moyens suivants :

- Optimisation de la masse salariale
- Modernisation des services
- Optimisation de la fonction achat
- Gestion de la dette

##### ➤ Une politique d'investissement soutenue et adaptée aux capacités budgétaires :

Pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous.

Malgré la conjoncture défavorable, la ville de Longueau entend maintenir un programme d'investissement adopté aux capacités financières constatées.

#### PREVISIONS INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

- ✓ Etude Aménagement centre bourg
- ✓ Diagnostic accessibilité E.R.P (établissement recevant du public)
- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Rénovation huisserie logements communaux
- ✓ Travaux de sécurité des bâtiments communaux
- ✓ Renouvellement matériels informatiques.
- ✓ Etude centre de santé
- ✓ Acquisition véhicule centre technique municipal

*Centre de santé : Intervention de Nathalie MARCHAND qui précise qu'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour la création du centre de santé.*

*Madame Colette FINET propose de réunir, dans un premier temps, la commission santé.*

*En ce qui concerne les T.A.P : Le fonds d'amorçage de 50€ par élève, devient pérenne.*

*Madame Chantal BOULET propose de rénover la salle Daniel Fery (les carreaux et la peinture).*

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire tel qu'il est présenté.

#### 5) Indemnité de conseil au receveur municipal :

Le conseil municipal décide d'accorder à Madame ASSIER Yveline, Comptable Public à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil, pour un montant de 500.11€. Adopté à l'unanimité.

6) Indemnité de conseil au receveur municipal : Régie de transport

Le conseil municipal décide d'accorder à Madame ASSIER Yveline, Comptable public, à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes l'indemnité de conseil pour un montant de 60.02€  
Adopté à l'unanimité.

7) Dotation au comité de jumelage européen de la ville de Longueau :

Une dotation financière de 10 000€ représentant le premier versement de la dotation annuelle 2015, sera versée au comité de jumelage européen de la ville de Longueau, représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, à Longueau.  
Adopté à l'unanimité.

8) Subvention au comité de jumelage européen de la ville de Longueau :

Une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 calculée à raison d'un euro par habitant soit 5 802€ est attribuée au comité de jumelage européen représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, son président domicilié à Longueau.

*Monsieur Régis RICHARD : Abstention pour cette subvention.*

Adopté par 22 voix pour et 07 abstentions.

9) Subvention au comité d'œuvres sociales du personnel communal :

Une subvention d'un montant de 352.72€ est attribuée au Comité d'œuvres Sociales du Personnel communal, représenté par Monsieur JOLY Jean-Michel, domicilié à LONGUEAU.

Adopté à l'unanimité.

10) Contrat millésime intégral on line

Le contrat millésime intégral on-line, présenté par la société SAS JVS MAIRISTEM, 7 espace Raymond Aron, Saint Martin sur le pré, à Châlons en champagne, est accepté pour un montant de 20 960€.

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Régis RICHARD informe qu'il aurait voulu débattre de la question.*

*Madame Colette FINET précise que ce logiciel est une obligation suite aux nouvelles normes PSU2.*

11) Convention de subvention avec le conseil général de la Somme :

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention de subvention avec le Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

12) Convention d'entretien des espaces verts avec le C.A.T « Les Alençons »

La convention présentée par le Centre d'Aide par le Travail « ESAT les Alençons », représenté par J.M. NERCISSE, 80450 PETIT CAMON, pour l'entretien des espaces verts est acceptée, pour un montant de 11 640,13 Euros.

Adopté à l'unanimité.

13) Thé dansant du 03 février 2015

Monsieur GUIMARD Arnaud, accordéoniste, 16 rue d'Auxi à ONEUX, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 03 février 2015 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 300 euros.

Adopté à l'unanimité.

14) Thé dansant du 12 mai 2015

Monsieur THUILLIER Patrick, accordéoniste, 22 rue Principale, 62770 Saint George, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 12 mai 2015 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 230 euros.

Adopté à l'unanimité.

15)Thé dansant du 08 septembre 2015

Monsieur GUIMARD Arnaud, accordéoniste, 16 rue d'Auxi à ONEUX, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 08 septembre 2015 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 300 euros.

Adopté à l'unanimité.

16)Thé dansant du 03 novembre 2015

Monsieur THUILLIER Patrick, accordéoniste, 22 rue Principale, 62770 Saint George, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 03 novembre 2015 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 230 euros.

Adopté à l'unanimité.

17)Contrat d'engagement « Champions pour le Pays de Somme :

Le contrat d'engagement de l'association Champions pour le pays de Somme, représentée par Anne Tiberghien, 8 place du 53<sup>ème</sup> RICMS, BP 7008 à 80270 AIRAINES pour l'organisation de la manifestation locale du jeu Champions pour le pays de Somme est accepté pour un montant de 325€.

Adopté à l'unanimité.

18)Contrat d'engagement « Graines de Champions »

Le contrat d'engagement « Graines de Champions », présenté par l'association Champions pour le Pays de Somme, représentée par Anne Tiberghien, 8 place du 53<sup>ème</sup> RICMS, BP 7008, à 80270 AIRAINES, pour une manifestation au groupe scolaire André Mille et une manifestation au groupe scolaire Paul Baroux est accepté pour un montant de 130€ par manifestation.

Adopté à l'unanimité.

19)Déplacement d'un élu en Pologne :

Madame FINET Colette, a pour mission, dans le cadre d'un mandat spécial, de se déplacer en POLOGNE, pour permettre de mettre en œuvre les termes de la délibération du conseil municipal qui consacre un jumelage avec ce pays.

Adopté à l'unanimité.

20)Avenant à la convention d 'objectifs et de financement avec la CAF et la MSA :

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, (CAF) et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Picardie (Cmsa de Picardie).

Madame FINET Colette, Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Relais Assistantes Maternelles (SIVU du RAM) est autorisée à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et la Cmsa de Picardie.

Adopté à l'unanimité.

21)Pompes funèbres Dessein : Création d'une chambre funéraire :

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de création d'une chambre funéraire déposée auprès des services préfectoraux, par l'entreprise DESSEIN, 53 rue Henri Barbusse à LONGUEAU.

Il demande aux services Préfectoraux de porter une attention particulière sur le problème de stationnement de la rue Léon Poidevin.

Adopté à l'unanimité.

22) Reprise des voiries de la ZAC de l'Arc dans le domaine public communal :

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte de cession des parcelles ci-dessous, au profit de la Commune :

- ZB 35 avenue de l'ARC
- ZB 36 Au Clocher
- ZB 280 Au Clocher
- ZB 281 rue Antoine Augustin Parmentier
- ZB 266 rue Antoine Augustin Parmentier
- ZB 46 avenue de l'Arc
- ZB 48 Avenue de l'Arc
- ZB 53 rue Claude Chappe

La gestion de ces voiries et réseaux sera assurée par Amiens Métropole via la chambre de commerces et d'industrie, gestionnaire délégataire du Pôle Jules Verne.

Adopté à l'unanimité.

23) Droit d'initiative :

Le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 15 mars 2015, présenté par Monsieur SZUMNY Gary, groupe TUPELO, demeurant 12 avenue des mésanges à PLACHY BUYON est accepté pour un montant de 450€.

*Monsieur Régis RICHARD : A l'entrée de la résidence les longues rivières, le point dépôt de poubelles n'est jamais vidé.*

*Monsieur Serge LEFEUVRE : La société a déjà été relancée.*

La séance est close à 22h30.

La secrétaire,  
Dalila GHOUL